

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 12 et 13 février 2010

(Cette réunion s'est tenue le vendredi 12 février après-midi et le samedi 13 février de 08h30 à 12h00 et de 12h00 à 16h30 au siège de la FFPJP à Marseille)

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P
MM.**CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, MOREAU**, Mlle **PAUGAM**, MM. **PLACON, POGGI, READ, STIRMEL**, Mlle **THEDEVUIDE**, M. **THERON** et Mme **TROUBAT**.

Y participaient : M. **GRANDE**, Directeur Administratif
M. **PERONNET**, Directeur Technique National
M. **DELCHET** représentant le Conseil des Ligues

Excusés : MM. **BAUER** et **SIGNAIRE**

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Premier rendez-vous d'après congrès, donc par définition nouveau départ pour une nouvelle année durant laquelle je souhaite voir régler sinon médicaliser les soucis de perte de licences que nous avons et qui sont maintenant récurrents et vitaux.

J'ai pris en charge la réflexion sur la nouvelle, l'ex ou la future, voire la traditionnelle licence avec un comité de réflexion que je viens de mettre en place. Il est composé de dirigeants censés représenter le paysage national de notre fédération. J'ai cherché, également, à faire participer les diverses couches administratives de notre fédération avec une pincée de nouveaux venus. La première réunion aura lieu très prochainement fin février. Vous serez tenus informés de l'évolution de la réflexion.

Le rendez-vous d'Epinal fut un congrès de bonne tenue, pas d'auto satisfaction personnelle. Simplement grâce à votre participation et à vos rapports précis de commissions, nous avons ouvert la transparence souhaitée mais aussi présenté le travail énorme que nous faisons.

Les enseignements sont nombreux, un grand nombre de dirigeants ont pu s'exprimer même si, une fois de plus, les indispensables, du moins ils le croient, oui ! les traditionnels intervenants à la grande science (d'une tasse de thé), se sont aussi mis en avant pour démontrer leur savoir. Quelques votes m'ont surpris surtout au moment du budget prévisionnel... l'homme est ainsi surprenant et changeant.

Epinal, nous a donné un nouveau collègue Michel POGGI, un Marseillais d'origine Corse à qui je souhaite la bienvenue dans notre équipe. Je vous demande de l'accueillir dans les commissions qui en ont besoin en remplacement de Mme COUILLAUD.

Côté D.T.N. Jean-Yves continue à travailler seul puisque Melle HANSEN qui devait être nommée courant Janvier ne le sera officiellement qu'au 1^{er} Mai.

J'espère que vous avez apprécié la sortie de la 1^{ère} Newsletter new look et que vous participerez aux prochains numéros. Les colonnes vous sont ouvertes. Melle Sarah PHAM n'attend que vos idées et informations.

En ce moment je ne m'éclate pas vraiment, je tente de régler des conflits, des aigreurs entre personnes, des relations contestées non pas sexuelles quoique,... des affaires qui finissent en appel au CNOSEF, ... dérives vers lesquelles la société tend, nous ne sommes que le reflet de la vie sociale.

La vie sociale, aujourd'hui, l'homme ne supporte plus rien sauf les contraintes de tous les jours qui lui sont imposées. Mais dès qu'il a un moindre pouvoir, il ne faut plus parler à l'homme qu'avec déférence.

A ce sujet, Chers Collègues, je n'ai pas souhaité vous l'écrire par courriel. Attention je souhaite que vous preniez du recul avant de répondre ou avant de vous exprimer.

En effet, devant la somme de travail que vous faites, vous auriez tendance à être sec dans vos interventions ou réponses aux mails, aux critiques que vous et nous recevons. Les informaticiens sont les plus sollicités, ne répondez pas sur le coup de la colère, n'oubliez pas que face à vous il n'y a pas que des "avatars" faits à la connexion facile. N'oubliez pas que nous avons en face de nous des bénévoles comme nous, des passionnés comme nous, des râleurs souvent mais avant tout des défenseurs de nos sports. Donc je vous demande de prendre du recul avant de répondre et de le faire avec calme, vous verrez notre image n'en sera que meilleure même si, parfois, voire plus, certains dépassent les bornes, ou plus de façon insidieuse, font exprès. Notre mauvaise humeur les dédouane des bêtises qu'ils colportent. Le problème de l'homme, c'est lui-même...

Deux décès ont été portés à ma connaissance, 2 anciens Champions de France SCIVICCO Alexandre et LA PIETRA Serge.

Le Conseil des Ligues voit arriver un nouveau Président à la Ligue de Haute-Normandie.

Notre ami Gérard BAUER est remplacé par Jackie BREANT, à qui je souhaite la bienvenue, représenté par Didier ROCHE.

Nos amis Lilian LAVault Président du CD 79 (Bronze) et Jean-Claude DESMULIE dit Biloute et re-biloute François DEBONNAIRE (Argent) viennent d'être distingués par le Ministère santé, patrimoine, cohésion sociale, etc... enfin Jeunesse et Sports promotion 1^{er} Janvier 2010. Toutes nos félicitations aux récipiendaires.

Faisant suite au titre de meilleur sportif Région PACA reçu dernièrement par Philippe SUCHAUD, j'ai le plaisir de vous annoncer l'obtention du SUPER TROPHÉE INDIVIDUEL de MEILLEUR SPORTIF de l'ANNEE 2009 du Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne par Angélique PAPON.

L'année 2010 s'annonce difficile mais aussi passionnante, je sais pouvoir compter sur vous et votre travail de tous les instants au service de nos sports. Souhaitons-nous des maillots arc en ciel sous le soleil de Taïwan, de beaux succès ainsi qu'une reprise de conscience des clubs, premiers et uniques fondations et piliers de notre Fédération.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR

Précisions sur son contenu :

- Il a été donné lecture des 4 questions écrites reçues pour le Congrès.
- Lecture est donnée d'un courrier émanant d'un licencié sollicitant l'autorisation pour son épouse et son fils de pouvoir faire équipe pour participer aux qualificatifs du Championnat de France Doublettes Mixtes bien qu'étant tout deux mutés : Il a été rappelé la réglementation en la matière et qu'aucune dérogation ne serait accordée.
- Quarterback : Suite à la proposition de relations presse, il a été confirmé la participation de la FFPJP à hauteur de 10 000€.

(Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 7 janvier est approuvé à l'unanimité.)

III. INTERVENTION DE QUARTERBACK

M.BARTHELEMY (Chef projet Pétanque) remercie le comité de relecture de la newsletter. Il rappelle que le but est de toucher au minimum 10% de nos licenciés.

Il suggère de proposer l'abonnement à cette newsletter au stand de la Boutique Fédérale. Cette Newsletter a été envoyée à près de 9 000 personnes.

Il annonce qu'un partenariat sous la forme d'un échange marchandises a été conclu avec le journal *10 Sport* sur la finale de la Coupe de France et les Championnats de France 2010.

En contre partie de la fourniture d'espaces publicitaires, treize ¼ de pages dans ce journal annonceront les compétitions.

Le renouvellement du contrat avec l'équipementier *ERIMA* est en cours de négociation.

Il demande de pouvoir bénéficier à titre gracieux du fichier des joueurs licenciés et des clubs pour une action caritative dans le domaine des maladies du cerveau. Le Comité Directeur accepte cette demande.

Claude AZEMA, Président de la F.I.P.J.P. a pris contact avec Haïti suite à la catastrophe. La F.I.P.J.P va réfléchir à une aide. Les modalités seront fixées par courriel envoyé aux CD et Ligues.

IV. CONGRES

Il a été dressé un rapide bilan de ce congrès. L'intervention des partenaires a été très appréciée.

Il est rappelé les dates et lieux des prochaines Assemblées Générales :

2011 Narbonne (11) les 7 & 8 janvier

2012 Déols (36) les 13 & 14 janvier

2013 Montauban (82) les 11 & 12 janvier

2014 Macon (71) les 10 & 11 janvier

V. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. Directives générales:

En ce qui concerne les partenariats conclus par la FFPJP, il sera prochainement envoyé à chaque organisateur et aux membres du Comité Directeur, un CD comportant les insertions publicitaires pour le programme ainsi que les photos du Président, du Comité Directeur et le palmarès du Championnat.

Les maquettes du programme et des affiches doivent être soumises à Tony JUAN avant le bon à tirer pour éviter les multiples erreurs régulièrement constatées.

Les badges n'existent plus et ne doivent pas être mis en place. Les organisateurs doivent communiquer à la fédération le budget de la manifestation (voir cahier des charges) pour recevoir la subvention fédérale.

Les arbitres désignés par la FFPJP seront défrayés par la Fédération et non plus par l'organisateur.

Une note relative à la délivrance des cartes de membres sera insérée dans les programmes ainsi que dans les sacoche. De plus, une fiche relative à la réglementation du coaching des Jeunes sera également insérée dans chaque sacoche de délégué sur les championnats de France Jeunes.

Il a été procédé à la désignation des Délégués et Présidents de Jury.

Il est rappelé que le tirage au sort sera obligatoirement effectué à l'aide du logiciel fédéral et sous le contrôle du délégué fédéral.

Le contrôle des licences sera effectué par les délégués avec l'aide de membres de l'organisation.

En ce qui concerne la répartition des équipes aux Championnats de France, à compter de la saison 2011, les équipes supplémentaires attribuées au mérite ne seront plus attribuées aux Ligues.

En accord avec les Président(e)s de Ligues, ces équipes seront remises à disposition de la FFPJP pour attribution aux Comités Départementaux.

Toutes les équipes participant aux championnats de France doivent être issues de qualification dans l'identité qu'elles représentent.

La législation concernant la vente d'alcool sur les championnats doit être scrupuleusement respectée.

Afin de doter tous les joueurs et délégués participant aux Championnats de France, une proposition de lot de 2 serviettes dans un étui a été présentée. Les demandes de tarifs sont en cours auprès d'ERIMA.

B. Dates et Lieux :

➤ 2011 :

Doublettes Seniors Féminin	11 / 12 juin	Brive (19)
Individuel Seniors	11 / 12 juin	Brive (19)
Triplettes Jeu Provençal	17 au 19 juin	Gruissan (11)
Triplettes Seniors Masculin	25 / 26 juin	Niort (79) attente retour dossier
Doublettes Mixtes	9 / 10 juillet	Strasbourg (67)
Doublettes Seniors	16 / 17 juillet	Rennes (35)
Triplettes Jeunes	20 / 21 août	Montpellier(34) attente retour dossier
Doublettes Jeu Provençal	26 au 28 août	Montauban (82)
Triplettes Seniors Féminin	10 / 11 septembre	Guéret (23)
Interentreprises par Equipes	17 / 18 septembre	Canéjan (33)
Triplettes Vétérans	17 / 18 septembre	Canéjan (33)

Il est indispensable d'envoyer le dossier complet le plus rapidement possible (notamment CD 79 pour Niort et CD 34 pour Montpellier). A défaut de réception dans le mois qui suit, la candidature sera purement et simplement retirée.

➤ Années suivantes :

Pour 2012, ont été confirmées les candidatures d'Anduze (30) pour le triplète Vétérans - Fos sur Mer (13) pour le Triplète féminines - La Roche sur Yon (85) pour le Doublettes Féminines et l'Individuel - de Romans (26) pour le Triplète Seniors masculins - de Tournefeuille (31) pour le Triplète Provençal – Espalion (12) pour le Doublettes Mixtes - Frontignan (34) pour le Doublettes Provençal - Pau (64) et Chalon sur Saône (71) pour le Triplettes Féminines et le Doublette masculin.

VI. COUPE DE FRANCE

A ce jour nous avons 17 résultats sur 31 avant la date butoir du 14/02. Le Comité de pilotage se réunira le dimanche après midi et lundi matin afin d'étudier les propositions de retouches du règlement. Celles-ci seront proposées pour validation lors Comité Directeur d'avril. A la suite de cette réunion, il sera procédé au tirage au sort des 1/16 de finale.

Il est fait état de la disqualification du club de Saint Mihiel (55) suite aux réserves portées sur la feuille de match et portant sur la non présentation par trois joueurs de leur licence, non validées sur Geslico.

La décision de disqualification prise par le Comité de pilotage a fait l'objet d'une conciliation au CNOSF. Ce dernier a confirmé le maintien de la sanction.

Il est rappelé que l'arbitre, lors des rencontres, doit vérifier les licences et ne pas accepter les joueurs qui ne seraient pas en règle.

Toute équipe qui se présenterait sans licence aura automatiquement match perdu.

VII. LICENCES ET INFORMATIQUE

Certificat médical : il est une nouvelle fois rappelé son obligation uniquement pour participer à une compétition. Il n'est pas obligatoire lors de la prise de la licence si ce n'est pas la première délivrance.

La Commission Médicale définira le champ d'application de l'obligation.

Des discussions ont été entreprises sur la possibilité de jouer sans son support de licence moyennant vérification sur Geslico et le paiement d'une amende.

Daniel READ note que le renouvellement se passe très bien et qu'il y a plus de renouvellements que l'an passé à la même époque.

Il est une nouvelle fois rappelé que les licences 2010 ne seront valables que jusqu'au 31 décembre 2010. En aucun cas elles ne seront valables au-delà.

VIII. DISCIPLINE

13 Ligues ont jusqu'à présent bénéficié d'une formation. Il reste, sans comptabiliser les DOM/TOM, les Ligues d'Alsace, Centre, Corse, Franche Comté, Haute Normandie, Hauts de France, Limousin, Picardie et Poitou-Charentes.

Les Ligues déjà formées sont remerciées pour leur accueil. Les responsables de la discipline sont à leur service dans le cadre de l'accompagnement et de l'assistance.

Il est impératif de renvoyer à M. DESBOIS les résultats de l'enquête demandée et envoyée par courriel.

IX. D.T.N

Un accord a été donné par le Ministère pour la mise à disposition du Cadre Technique National à partir du 1^{er} mai.

En ce qui concerne la convention d'objectifs, nous ne sommes pas en totale corrélation avec les demandes formulées auparavant. Dès lors, si nous continuons, pour certaines dépenses inférieures aux demandes de subventions, les montants ne seront pas reconduits.

Aussi, afin de « coller » le plus possible à la réalité et à nos besoins, un projet fédéral sportif devra être réalisé pour les années 2010 à 2012. Des grandes pistes doivent être dégagées et des actions correspondantes préconisées. Des fiches type seront créées et utilisées afin que les responsables de chaque secteur puisse dresser le constat, proposer leurs objectifs et les budgets correspondants qui seront ensuite validés ou non par la Comité Directeur Fédéral.

En fonction de ce projet, le Plan d'Excellence Sportif (P.E.S) sera modifié, ce qui pourra entraîner un nouveau passage devant la commission.

Dans le cadre des relations internationales, les demandes de collaboration doivent passer par les Ministères et être demandées au moins 1 an à l'avance.

Lors d'une formation D.T.N, une analyse financière de la FFPJP a été effectuée. Il en résulte que tous les voyants sont au vert, qu'il s'agit d'une fédération saine mais qui risque de « mourir en bonne santé ». En effet, la FFPJP doit avoir une politique de professionnalisation et de développement.

La 1^{ère} session de formation de Diplôme d'Etat s'est achevée avec, en termes de résultats pour les différents candidats, des fortunes diverses. Une session de rattrapage a été décidée par le Président du jury. Il en résulte que nous devons améliorer la formation notamment en modifiant son contenu.

Il est souhaité de relancer la formation BF3 puis de les aider à passer les UC 1 et UC 2 (ancien tronc commun) et enfin, de former les tuteurs.

Le dispositif de convention d'insertion professionnelle est actuellement mis en œuvre pour Mlles VIREBAYRE et D'ISODORO ; désormais, un planning annuel sera établi et suivi par la D.T.N.

La F.F.P.J.P. souhaite mettre en place des accords avec la Fédération de Sport Adapté et de Sport pour Tous, l'UCPA, les centres Léo Lagrange et d'autres.

Des documents ont été établis :

- Un dossier « Comment établir le contact avec l'Education Nationale » et une note sur « le Coaching » seront diffusés aux CD et Liges.
- Un document « A l'école des jeux de boules » sera mis sur le site pour un accompagnement éducatif et scolaire qui pourra être utilisé dans les écoles de pétanque pour les débutants.

Une note relative au coaching va être diffusée prochainement sur le mode de fonctionnement. Il a été précisé que seuls les initiateurs et les éducateurs (possesseurs de la carte) peuvent assurer le rôle de coach lors des Championnats jeunes et être assis sur la chaise. Les autres accompagnants devront être en dehors de l'aire de jeu.

Pour la promotion de la Pétanque, contrairement aux décisions prises sur la participation des Benjamins et en tenant compte des remarques fondées venues des éducateurs, des présidents d'écoles de pétanque et de la base, il est décidé que **dès 2010, les BENJAMINS peuvent jouer en catégorie Minimes** et donc participer aux championnats départementaux, régionaux et de France Minimes. Les distances de jeux restent celles appliquées pour les minimes. Les Benjamins participant aux compétitions Minimes devront donc jouer sur la distance prévue pour la catégorie Minimes.

Il est plus que conseillé par la D.T.N que les Comités Départementaux et les Ligues organisent des animations et des plateaux pour la catégorie Benjamins.

X. C.N.C

Suite à la réunion du Groupe de travail, il a été proposé la répartition géographique des clubs inscrits au deuxième niveau National, CNC 2.

La composition des groupes CNC2 et CNC3 avec le calendrier 2010 sera mise en ligne sur le site FFPJP.

Les tirages au sort des matchs et lieux des rencontres seront définis lors du prochain Comité Directeur d'avril à MARSEILLE.

Les Ligues et CD doivent impérativement utiliser les dates CNC 2011 pour leurs Championnats Départementaux et Régionaux.

Le Comité de Pilotage a une nouvelle fois demandé de faire payer une inscription par équipe. Cette demande a été refusée par le Comité Directeur.

En ce qui concerne la tenue du Champion de la dernière édition, l'AP CHALON/SAONE, le Comité Directeur s'est prononcé favorablement pour la possibilité d'utiliser un signe distinctif avec l'année sur leur tenue. Un logo spécifique du CNC sera créé.

La Finale Nationale aura lieu les **13 et 14 novembre 2010** en un lieu qui reste à définir.

Il a été admis la modification du règlement qui précisera que les équipes doivent être composées d'un seul joueur muté extra départemental par équipe.

XI. ARBITRAGE

La désignation des arbitres aux Championnats de France, d'Europe, des Jeunes et les phases finales de la Coupe de France a été confirmée. Pour cette dernière, il est rappelé que chaque ligue doit désigner un arbitre de Ligue en plus de l'arbitre désigné par la Fédération. Il faut que ces finales de zone servent à aguerrir des arbitres de ligue méritants dans le but de les inciter à passer l'examen national. Elle peut aussi désigner un arbitre national.

Résultats de l'examen d'arbitre national qui a eu lieu le 17 janvier 2010 à Marseille :

Admis	: ATTARD Jean-Paul (34), DEVOS Jean-François (41), GIRAUD Jean-Paul (09)
Refusés	: GOUSSIN Gérard (34), LEVEQUE Michel (07), REBBAH André (37) SAUBESTY Josiane (40)
Echec pénalisant	: CRETEL Charles (62), CROUZILLAT Alain (31) PIROT Agnès (36) PLY Laurent (57)

Les candidats admissibles seront convoqués le dimanche 7 mars au siège pour une journée obligatoire de formation.

Un toilettage du Code d'arbitrage et du Règlement de Jeu est en cours notamment pour intégrer la catégorie Benjamin.

Suite à la réunion de la Commission Jeu Provençal fin 2009, de nombreuses propositions émergent, notamment la modification de certains articles voire leur suppression totale ou partielle.

Est à l'étude également, la création d'un cercle matérialisé au sol type fer à cheval, ouvert sur l'arrière (côté opposé au but), les ouvertures étant distantes de 35 + ou - 1 cm. Il s'agit donc de découper la partie inférieure afin que le tir puisse s'effectuer sans danger.

Seul le règlement officiel approuvé par le Comité Directeur le 20/10/2001 et portant le cachet de la fédération ainsi que les signatures de MM. AZEMA & THERON fait foi. Tout règlement provenant d'une autre origine (internet par exemple) n'est pas valable.

La commission va proposer Madame CHAPILLON Evelyne (CD49) pour la Zone dont elle dépend. M. POGGI Michel, membre du Comité Directeur fédéral, intègre la Commission Nationale d'arbitrage.

La Fédération Française de Sport Adapté demande qu'il soit procédé à un appel à candidatures auprès de nos arbitres pour passer un examen d'arbitre de pétanque spécifique au sport adapté. Cet examen se déroulerait en automne, au siège de notre fédération.

A partir de janvier 2011 et après approbation au congrès de Narbonne, **le rendement de points sera supprimé**. La catégorisation sera maintenue.

Pour les concours nationaux et internationaux débutant le matin, les délégués et arbitres devront être présents sur le site la veille au soir. Leurs frais sont à la charge des organisateurs

XII. INTERENTREPRISES

La finale nationale du « Trophée de France interentreprises par équipes » se déroulera comme prévu à SEDAN les 25 et 26 septembre 2010 en parallèle au Championnat de France Vétérans. Elle regroupera 8 équipes issues des comités et ligues ayant mis en place cette compétition. Les résultats de leur Championnat départemental et/ou régional, devront être communiqués à la Fédération accompagnés du nombre d'équipes ayant participé à la compétition.

Il est précisé que les départements ou ligues ayant eu moins de 4 équipes participantes ne pourront accéder au tour qualificatif suivant.

En fonction du nombre de comités/ligues qui auront organisé cette compétition dans leur Département/Ligues et de la localisation, le groupe de pilotage procèdera au tirage au sort des rencontres éliminatoires.

Ce trophée sera organisé sous cette forme pour la dernière année. Une réflexion a été entamée pour proposer autre chose.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Le Président de jury d'un Championnat de France doit être un membre du Bureau National (Article 13 Championnats de France). Il a été décidé qu'il serait plus largement issu du Comité Directeur.

Le contrôle des rapports des délégués lors des concours nationaux, tâche dévolue à Mme COUILLAUD sera désormais assuré par M. MOREAU qui intègre, dès lors, le groupe de travail concerné.

Suite au courrier émanant de M. NARBONI, il sera répondu négativement à sa demande d'annulation des élections du CD 95 (le programme Geslico ayant confirmé qu'il n'était pas licencié à la date des élections).

La demande du Comité de la Haute-Corse visant à autoriser un remplacement dans une équipe qualifiée n'a pas été acceptée. Il a également été refusé une nouvelle fois leur demande de participer à la coupe des Dom/Tom.

A la demande de la Ligue Languedoc-Roussillon, il est rappelé qu'il n'y aura plus de Championnats de Ligue dits OPEN pour les championnats majeurs soit les triplettes masculins, féminins et jeunes. Ils auront lieu à une date fixe soit avant les Championnats Départementaux (3ème week-end du mois d'avril) soit après (Pentecôte); pour les Championnats annexes, la décision appartiendra à l'Assemblée Générale de Ligue qui aura le choix de l'organiser Open ou non.

Le Comité de la Haute Garonne nous a demandé si une équipe dont un joueur serait absent pouvait néanmoins participer à la compétition à 2 joueurs. Il est rappelé « qu'en cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra participer ».

Ces deux cas ont été confirmés lors du Comité Directeur du 4 septembre 2009

L'inscription du National de Caen a été acceptée. En effet, le Comité attendait un accord de la municipalité et ne l'a reçu que récemment.

Les délégués fédéraux pour les concours Internationaux 2010 et les étapes des Masters ont été désignés.

Les poules dites « allégées » ou de 3 équipes suppose la victoire de l'équipe ayant tiré un blanc. Cette formule est interdite lors des Championnats de France.

Le classement des Comités Départementaux (Trophée B. BRUN) devrait être remplacé par une autre formule avec d'autres critères en liaison avec La Marseillaise qui s'appellerait le *Salvador d'Or*.

En ce qui concerne les boulodromes couverts, le recensement des équipements sportifs est en cours de réalisation. De plus, l'élaboration du Règlement des Boulodromes couverts, sorte de cahier des charges de construction préconisé par la FFPJP, sera créé prochainement. Ce document s'accompagnera d'une notice d'impact.

Au niveau des partenariats, un rendez-vous sera pris avec la Société *RICARD*. Sont en cours les renouvellements des contrats avec *AFONE* et *ERIMA*.

XIV. PROCHAINES REUNIONS 2010

Comité Directeur	: 09, 10 et 11 avril
Comité Directeur	: 04, 05 et 06 juin
Comité Directeur et Conseil National	: 17, 18 et 19 septembre qui aura lieu au Pontet avec soirée « Produits régionaux »
Comité Directeur	: 19, 20 et 21 novembre

(La séance est levée à 16 heures 30)

Le Secrétaire Général de la FFPJP



Antoine JUAN

Le Président de la FFPJP



Alain CANTARUTTI